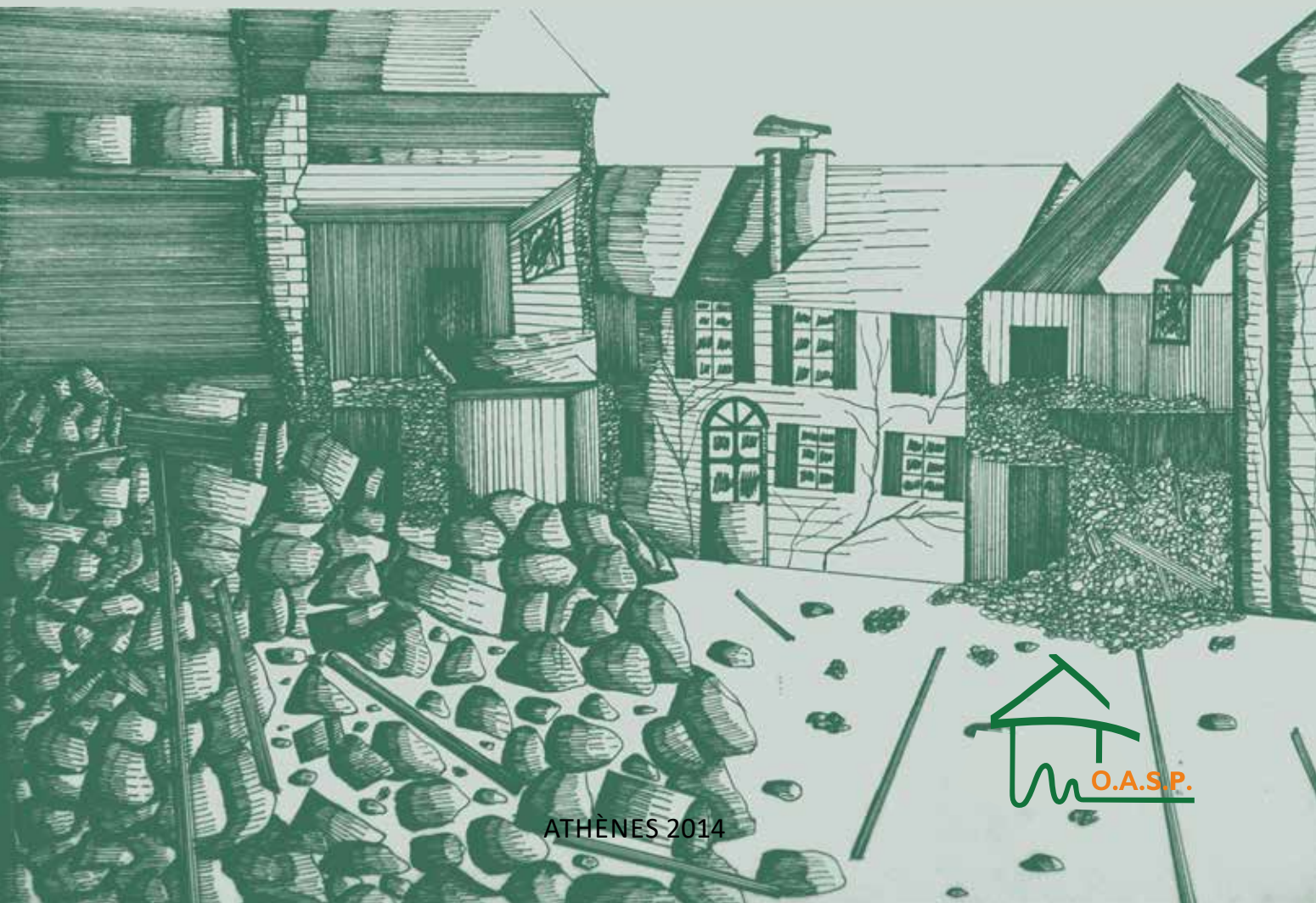


MINISTÈRE DE LA CRISE CLIMATIQUE ET DE LA PROTECTION CIVILE

ORGANISME DE PLANIFICATION ET DE PROTECTION CONTRE LES SÉISMES (OASP)

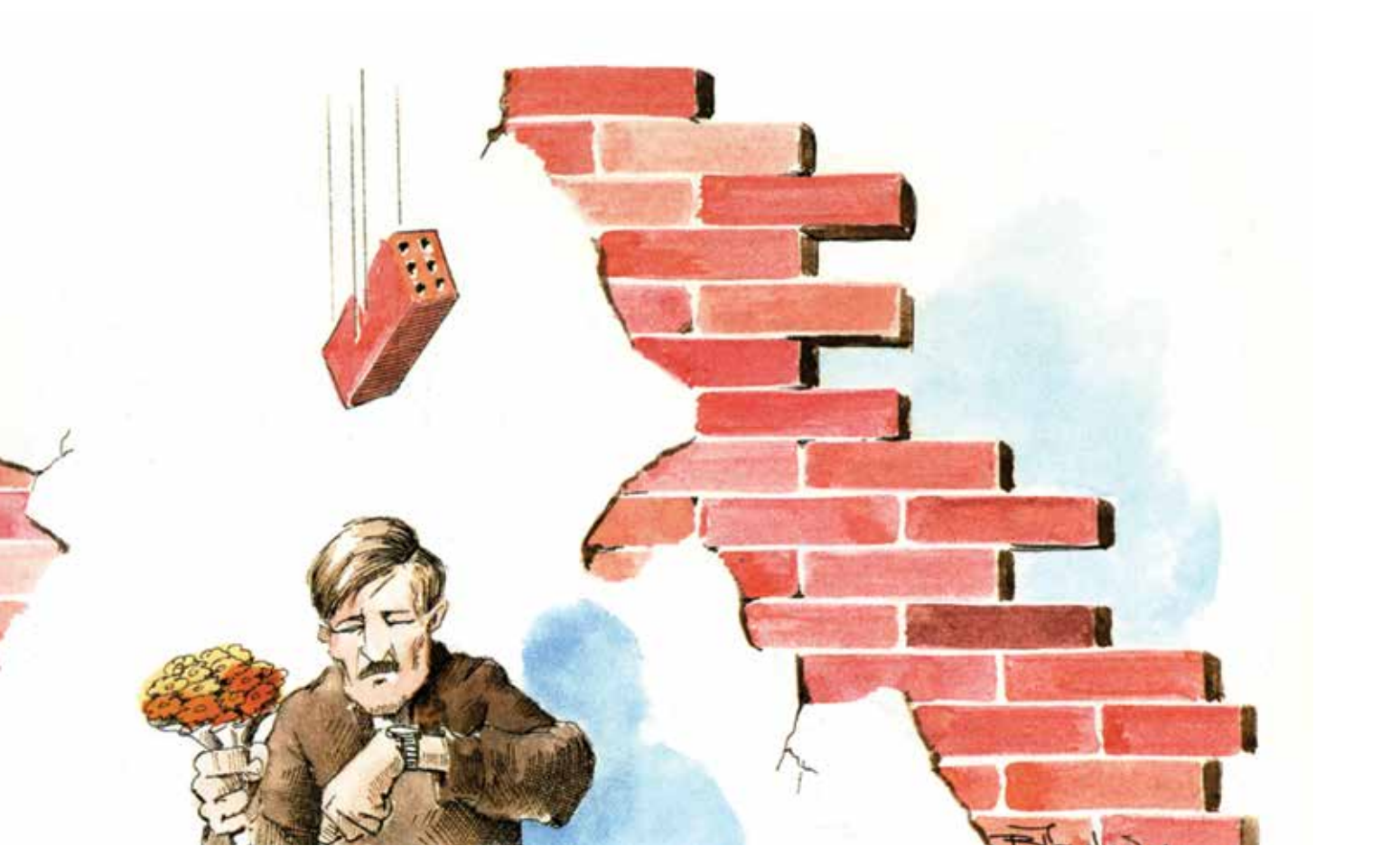
CONSIGNES DE PROTECTION

La période parasismique



ATHÈNES 2014

Séisme - Renseignez-vous maintenant



Ne vous restez pas sous les façades des bâtiments endommagés.



Séisme - Renseignez-vous maintenant

Le séisme est un phénomène naturel qui touche souvent notre pays et d'autres régions du monde. La Grèce occupe la première place en Europe et la sixième au monde en ce qui concerne son activité sismique. La plupart des séismes, qui se produisent en Grèce, ne causent pas des problèmes importants. Toutefois certains séismes, comme les séismes récents, sont très forts et ils ont des impacts sur nous, les citoyens, et sur la vie économique et sociale de zone touchée mais aussi de pays car ils causent la cessation ou la suspension des relations et des activités socio-économiques fondamentales. C'est, désormais généralement, admis que toutes les sociétés sont plus ou moins vulnérables aux séismes. C'est pourquoi des efforts sont réalisés dans le monde entier pour limiter les conséquences de ces risques naturels en développant des structures individuelles, sociales et institutionnelles. Dans cette période difficile parasismique que nous traversons, nous estimons que votre information est nécessaire sur les mesures de protection que vous devez prendre au niveau individuel et familial, les initiatives que vous pouvez prendre pour atténuer les conséquences psychosociales des membres de votre famille et particulièrement des enfants, ainsi que sur l'action de l'État concernant la restauration des zones qui ont été précédemment touchées par des forts séismes. Pour cette raison, cette brochure d'OASP a été créée. Plus d'informations sur les questions qui concernent les séismes et la protection peuvent être trouvées sur le site Web de l'OASP, www.oasp.gr.





Consignes de Protection

Ceux d'entre vous, qui vivent dans les tentes après un fort séisme qui a touché votre région, doivent faire face à un grand nombre des problèmes quotidiens qui concernent le changement de leurs conditions de vie, mais aussi de leur état psychologique qui est aggravé à cause de secondes secousses. C'est très important de garder notre calme, d'être coopératifs et de suivre les instructions de l'Etat pour que notre routine revienne le plus tôt possible.

Pour votre sécurité aux zones touchées par le séisme

- N'utilisez pas les bâtiments qui sont caractérisés comme « inhabitables ». Les secousses qui suivent un fort séisme peuvent causer des dommages plus importants aux bâtiments, mais encore ils peuvent causer leur chute.
- Soyez prudents lorsque vous vous déplacez à l'extérieur car après le séisme il y a des éléments dangereux sur les façades des bâtiments (marquises, tuiles, bris de verre, panneaux, etc.). Évitez de passer ou de rester sous les façades des bâtiments endommagés par le séisme. Au cas où vous trouveriez de tels endroits dangereux dans la ville, vous devez informer la municipalité.
- Ne touchez ni les câbles coupés ou tombés ni les objets qui les touchent. Il y a un risque de choc électrique.
- Conduisez prudemment, car pendant la période parasismique nous sommes tous bouleversés et souvent inattentifs. Garez votre voiture loin des façades des bâtiments, des ponts aériens et des câbles électriques.

Dans les camps

- Aidez vos semblables qui ont besoin de vous. Facilitez du mieux possible les groupes vulnérables des citoyens qui vivent dans votre camp (femmes enceintes, nouveau-nés, personnes handicapées, personnes âgées, etc.).
- Essayez de participer aux activités qui visent à encourager les enfants ou les personnes âgées. C'est bon pour les familles des personnes âgées à ne pas les laisser seuls pour longtemps.

- Assurez-vous que les membres de votre famille, qui souffrent de maladies chroniques, suivent leur traitement médical et ils consultent leur médecin pour la mise en œuvre de toute consigne particulière.
- Demandez aux membres de votre famille d'être habillés à l'aise et convenablement pour la saison et les conditions de vie.
- Veillez quotidiennement à la propreté de l'intérieur de l'espace et d'autour de votre tente. Nettoyez les herbes séchées autour des tentes car il y a un risque d'incendie.

Dans les tentes

- Faites attention quand vous cuisinez dans la tente ou quand vous utilisez un appareil de chauffage pour éviter les incendies.
- Vérifiez fréquemment l'approvisionnement en électricité de votre tente. N'utilisez pas des appareils électriques plus puissants que l'installation électrique du camp peut supporter.
- Lavez les ustensiles de cuisine (assiettes, couverts, verres) à l'eau propre.
- Informez tous les membres de la famille que les mains doivent être lavées avec beaucoup d'eau et de savon, particulièrement avant de manger, tandis que la propreté dans les toilettes est très importante.
- Ne consommez pas de l'eau du réseau d'adduction d'eau si elle n'est pas vérifiée après le séisme. L'eau potable doit être conservée dans un endroit frais.
- Assurez-vous que les repas préparés, qui vous sont distribués, sont consommés immédiatement après leur distribution et le reste est conservé au réfrigérateur.
- Lavez bien les fruits et les légumes frais avant de les manger.
- Vérifiez la date limite d'expiration des aliments emballés et l'état extérieur de l'emballage.
- Placez les déchets de toute origine dans les sacs plastiques qui sont hermétiquement fermés dans la zone de collecte prédéfinie.



N'utilisez pas des appareils électriques à haute tension.



Consignes de protection pour les enseignants

En cas d'une seconde secousse pendant les heures d'école

Pendant un séisme

- Restez calme. Si vous paniquez, vos élèves paniqueront aussi.
- Suivez la planification parasismique de l'école. Les enfants connaissent déjà les actions de l'autoprotection en cas d'un séisme grâce aux exercices de préparation qui sont réalisées avant le séisme.
- Restez où vous vous trouvez. Penchez-vous, mettez-vous à l'abri sous un meuble solide (un pupitre ou un bureau d'enseignant) et tenez avec vos mains son pied. Au cas où il n'y aurait pas un meuble approprié, penchez-vous au milieu de la pièce où vous vous trouvez en se réduisant votre taille le plus possible et protégez votre tête et votre cou avec vos mains.

Restez dans cette position aussi longtemps que le séisme dure.

Immédiatement après un séisme

- Évacuez le bâtiment de l'école d'après le plan d'urgence de votre école.
- Accompagnez vos élèves à la zone de refuge prédéterminée.
- Suivez votre planification parasismique et restez dans cette zone jusqu'à ce que vous soyez informés sur vos futures actions par les organismes compétents.
- Si le maire ou le préfet de région annonce la fermeture des unités scolaires, vous devez rester à la zone de refuge jusqu'à ce que vos élèves soient reçus par leurs parents ou leurs tuteurs.



Impact psychologique sur les enfants et leur Traitement

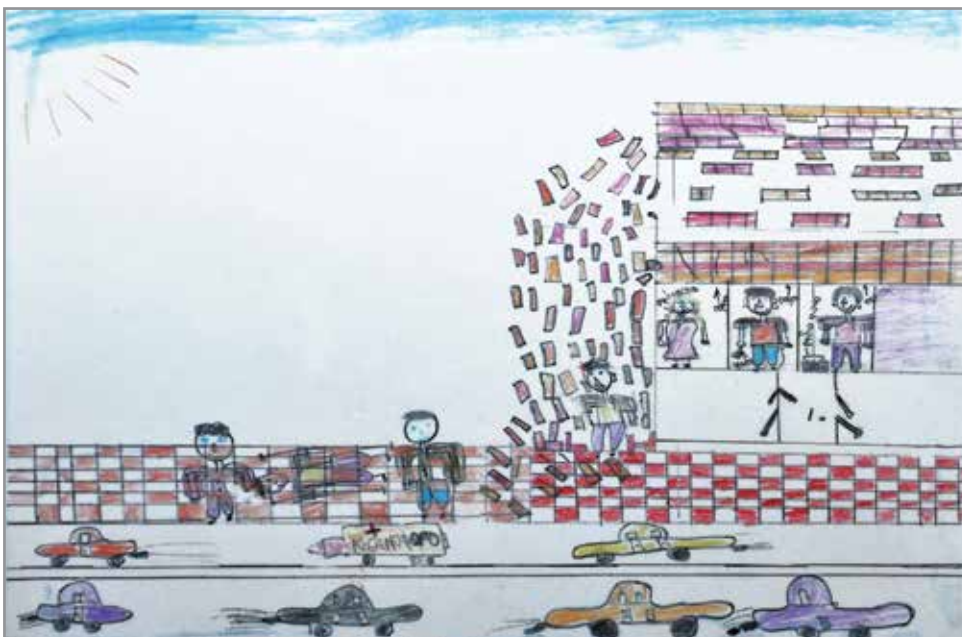
Un séisme est un événement brusque et stressant et il constitue une expérience traumatisante car il ne donne pas la possibilité d'une préparation psychologique. Il diminue le sentiment de contrôle que quelqu'un puisse exercer sur son environnement et sa vie. C'est pourquoi il provoque une peur intense et un sentiment de l'impuissance aux enfants et aux adultes, en modifiant leur équilibre biologique et psychologique.

Les réactions des enfants après le séisme

Après le séisme, les enfants craignent que cet événement aura lieu et il met en danger ceux et les membres de leur famille. Ces peurs et ces sentiments désagréables peuvent provenir de l'imagination des enfants, mais ils doivent être pris au sérieux par les adultes. Certains enfants peuvent développer un trouble psychique spécifique, connu sous le nom trouble du stress post-traumatique (TSPT).

À l'exclusion de TSPT, les enfants présentent souvent des symptômes de dépression. D'autres problèmes secondaires sont : les troubles anxieux, l'anxiété de séparation, l'évitement de l'école, les problèmes psychosomatiques et la miction.

Les parents et les enseignants sont ceux qui seront les plus proches des enfants, soit pendant, soit immédiatement après un séisme. Le plus important est qu'ils connaissent très bien le comportement et le caractère des enfants avant la catastrophe. En conséquence, ils peuvent reconnaître et comprendre les signes émotionnels d'une charge psychologique afin de réagir immédiatement de la bonne manière.





L'attitude des parents

Même si les parents ont peur, comme c'est normal, ils doivent garder le contrôle de la situation. Quand ils sont sûrs que le danger est passé, ils doivent se concentrer sur les besoins émotionnels des enfants. Plus particulièrement, après le séisme les parents peuvent :

Au quotidien

- Garder la famille ensemble le plus possible.
- Encourager les enfants à participer aux efforts requis pour que la famille se débrouille seule et solliciter leur participation à la réparation des dommages.
- Commencer de nouvelles activités agréables avec toute la famille. Réévaluer la préparation de leur famille en ce qui concerne le traitement des urgences.
- Réévaluer en groupes, après un certain temps, ce qui s'est passé dans la famille.

En offrant un soutien psychologique

- Présenter une image réaliste mais en même temps une image tolérable de la catastrophe.

- Expliquer la situation aux enfants d'une manière calme et régulière.
- Encourager les enfants à exprimer leurs peurs et à décrire ce qu'ils éprouvent.
- Discuter en famille non seulement les peurs des enfants, mais aussi leurs propres peurs.
- Calmer les enfants avec délicatesse et amour, jusqu'à ce qu'ils prennent de la conscience que la vie redeviendra normale.
- Maintenir un contact physique avec leurs enfants, c'est-à-dire les embrasser et les toucher souvent.
- Être encourageants et ne pas critiquer les enfants.
- Donner et recevoir du soutien des membres de la famille, des amis et du reste de la famille.
- Rire et utiliser l'humour
- Confirmer et féliciter l'un l'autre dans la famille

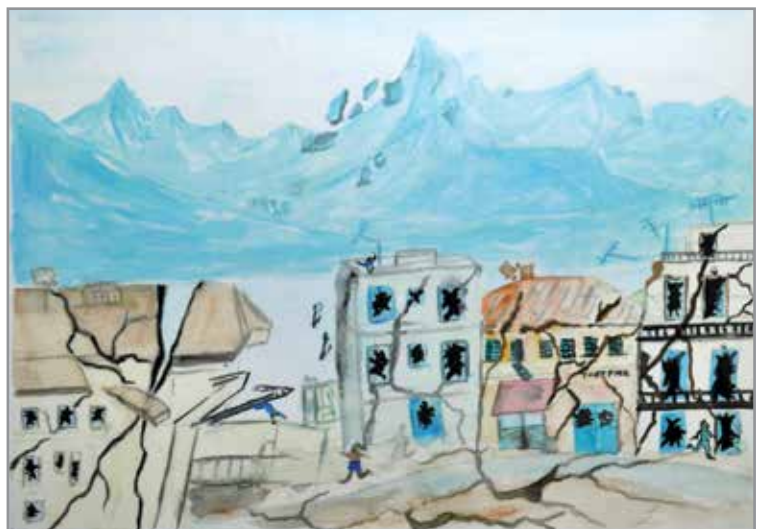
Sur le plan pratique

- Parler aux enfants de ce qu'il faut faire si un séisme se reproduit.
- Maintenir les principes importants de l'éducation, mais être plus flexible sur les questions moins importantes.

- Rester près des enfants quand ils vont se coucher.
- Éloigner les enfants de la télévision.
- Encourager les enfants à faire leurs devoirs et à jouer avec leurs amis.

Traitement des symptômes

- Montrer de la compréhension aux comportements régressifs, comme la miction et l'incontinence anale, ainsi qu'aux comportements qui correspondent aux enfants plus jeunes.
- Surveiller si les enfants ont des maux de tête, des douleurs abdominales et d'autres malaises, car le stress s'exprime souvent par des symptômes physiques.
- Essayer d'identifier et de comprendre les facteurs qui causent le stress et la peur chez les enfants.
- Permettre à leurs enfants de « pleurer » les objets préférés qu'ils ont perdus à cause d'un séisme.
- Demander une coopération avec les enseignants, si les enfants ont des problèmes à l'école.
- Connaître que même si les réactions émotionnelles des enfants ne durent pas longtemps après la catastrophe, certaines de celles peuvent apparaître pour la première fois ou elles peuvent revenir après des mois.
- Laisser le temps de guérir les blessures psychologiques.
- Être plus tolérants avec les enfants et les autres membres de la famille.
- Demander nécessairement l'aide des professionnels de la santé psychologique, si les enfants ne répondent pas à l'intervention parentale et ils ont encore des problèmes.





Inspections de bâtiments - **Réhabilitation** de zones touchées

La Première et Deuxième partie de l'Évaluation Post-sismique de la Sécurité des Bâtiments

Après un fort séisme, les conditions nécessitent une attention particulière et un soin pour notre sécurité. Pendant cette période, plusieurs secondes secousses se produisent qui aggravent l'état de certains bâtiments touchés par le séisme.

L'une des priorités d'État pendant la période parasismique est de commencer le processus de l'Évaluation Post-sismique de la Sécurité des Bâtiments.

La Première Partie de l'Évaluation Post-sismique

Immédiatement après l'apparition d'un séisme catastrophique, l'État charge les sections des ingénieurs d'effectuer la Première partie de l'Évaluation Post-Sismique de la Sécurité des Bâtiments.

D'après cette Première Partie de l'Évaluation, les bâtiments sont caractérisés comme :

- **Résidentiels**
- **Non résidentiels**

Si votre bâtiment est caractérisé « Résidentiel », il est approprié à l'usage. Si votre bâtiment est caractérisé « Non résidentiels », il est temporairement non approprié à l'usage et il sera réévalué pendant

la Deuxième partie de l'Évaluation Post-sismique.

La Deuxième Partie de l'Évaluation Post-sismique

Après l'accomplissement de la Première Partie de l'Évaluation, la Deuxième Partie et définitive de l'Évaluation commence. La Deuxième Partie de l'Évaluation est appliquée aux bâtiments qui ont été caractérisés comme « Non résidentiels » pendant la Première Partie de l'Évaluation.

D'après la Deuxième Partie de l'Évaluation, les bâtiments sont classés en trois catégories :

- **Verts** : Ces bâtiments sont peu ou pas endommagés et ils peuvent être utilisés immédiatement par leurs propriétaires ou leurs locataires.
- **Jaunes** : Ces bâtiments sont sérieusement endommagés mais ils peuvent être réparés. Toutefois, ils ne doivent pas être utilisés jusqu'à ce qu'ils soient complètement réparés.
- **Rouges - Démolis** : Ces bâtiments sont considérés comme dangereusement effondrés et ils doivent être démolis.

Ne pas utiliser les bâtiments qui sont caractérisés comme « Non résidentiels ».



Retour sur les dernières décennies

Dans toutes les zones de notre pays qui ont été touchées dans le passé par un séisme catastrophique, l'État fournissait premièrement un soutien financier direct aux personnes touchées, tandis que nous avons contribué financièrement à la réhabilitation de leurs logements mais aussi à la reconstruction productive et économique des zones touchées par le séisme.

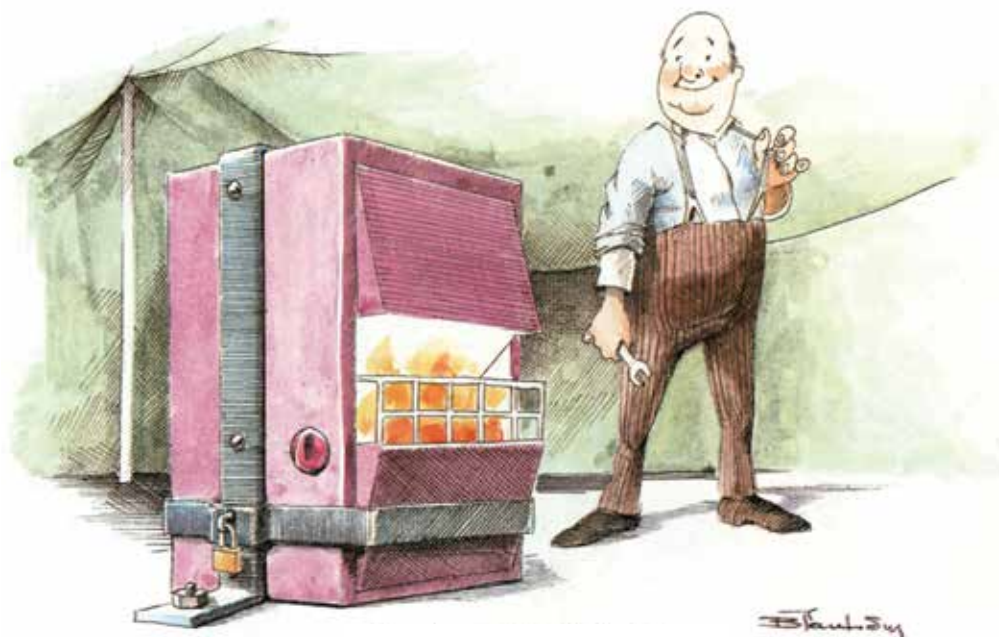
Kalamata - 1986

Les principales mesures de réhabilitation des logements mises en œuvre par l'État ont été :

- Allocation familiale extraordinaire.
- Installation de maisons préfabriquées.
- Octroi des prêts immobiliers sans intérêt.
- Octroi des prêts à des conditions avantageuses par les banques aux entreprises.

Les résultats des actions ci-dessus ont conduit non seulement à la restauration de l'économie résidentielle après le séisme, mais aussi au développement de la zone avec la mise en œuvre de projets importants (les trottoirs des grands axes, le parc de la zone Nedontas, les anneaux périphériques, le parc artisanal, etc.).

Le principal problème observé au fil du temps était la tendance de transformation des endroits du logement temporaire au logement permanent qui a provoqué des nombreuses conséquences sur la reconstruction de la zone.



Faire attention à ne pas allumer de feu.

Grevena et Kozani – 1995

Après le séisme qui a touché les préfectures de Grevena et de Kozani, l'objectif principal d'État était de maintenir la population aux endroits isolés et en déclin de la zone touchée par le séisme.

Dans ce cadre, les personnes touchées, dont les bâtiments ont été caractérisés comme « Rouges », ont acquis la possibilité d'avoir un logement permanent en choisissant l'une des deux propositions suivantes alternatives :

- Reconstruction du logement existant avec l'aide gratuite d'État et un prêt sans intérêt.
- Acquisition d'un logement préfabriqué ou d'un logement témoin d'une superficie de 50m² - 60m² sans coût.

Environ 4 000 logements témoins ont été construits dans les deux préfectures, permettant à certaines catégories touchées (par exemple les personnes âgées) d'acquérir un logement sécuritaire au lieu de leur résidence, sans avoir la charge d'un prêt et la supervision de la construction du logement.

Athènes – 1999

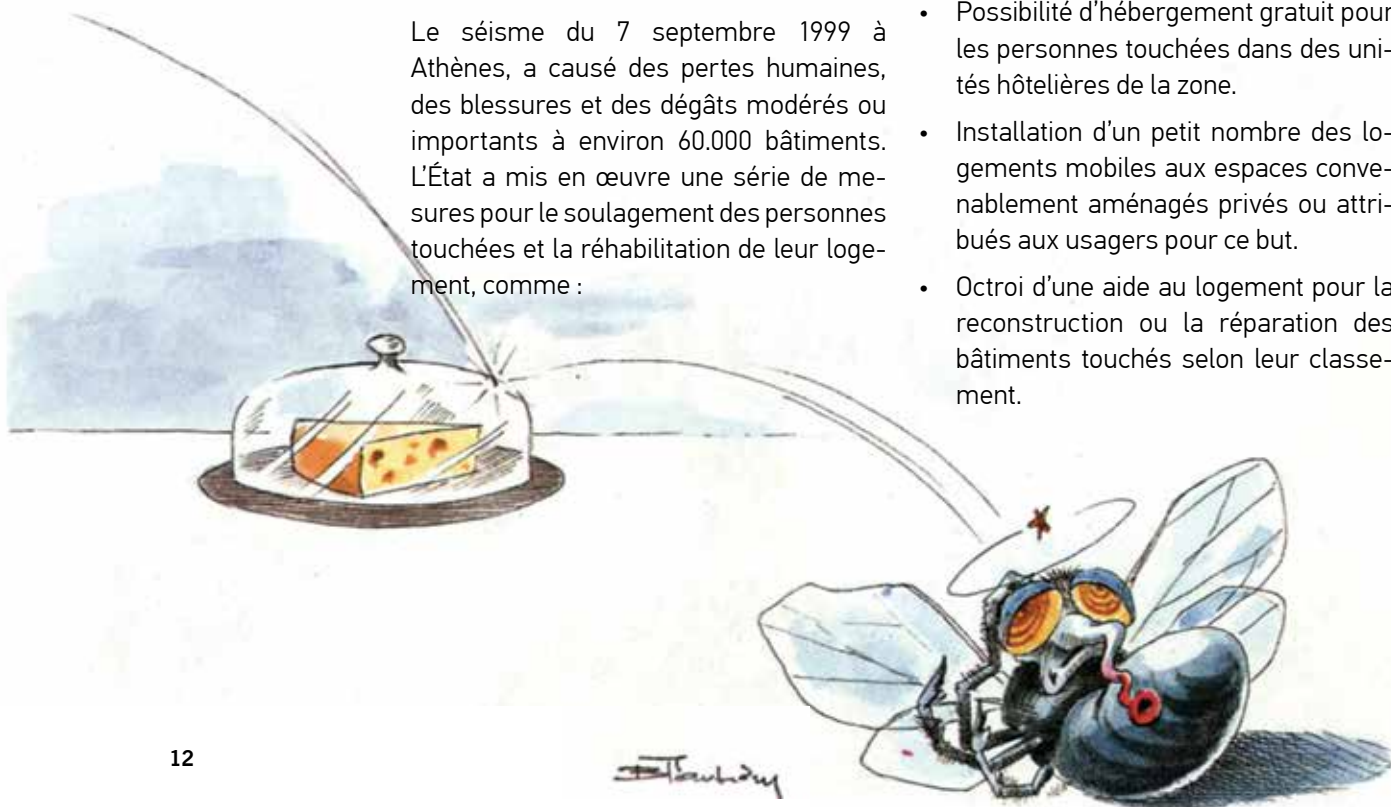
Le séisme du 7 septembre 1999 à Athènes, a causé des pertes humaines, des blessures et des dégâts modérés ou importants à environ 60.000 bâtiments. L'État a mis en œuvre une série de mesures pour le soulagement des personnes touchées et la réhabilitation de leur logement, comme :

- Aide financière aux personnes touchées.
- Aide au logement ou à la cohabitation.
- Création des endroits du logement temporaire y compris des logements préfabriqués.
- Soutien financier avec la fourniture d'une aide au logement (1/3, c'est l'aide gratuite d'État et 2/3, c'est le prêt sans intérêt) pour la réhabilitation des bâtiments touchés par le séisme.
- Soutiens financiers aux citoyens et aux entreprises touchées par le séisme.

Dans la zone de Bassin d'Attique, 112 endroits du logement temporaire ont été créés dans 32 Communes, où 5.736 logements mobiles ont été placés. L'aide au logement ou à la cohabitation a été reçue par environ 30 000 familles, qui ont été hébergées dans des logements de leur choix.

Reginio Fthiotida - 2013

- Les mesures annoncées par l'Etat pour la réhabilitation des logements des personnes touchées de l'Unité Régionale de Fthiotida étaient :
- Possibilité d'hébergement gratuit pour les personnes touchées dans des unités hôtelières de la zone.
- Installation d'un petit nombre des logements mobiles aux espaces convenablement aménagés privés ou attribués aux usagers pour ce but.
- Octroi d'une aide au logement pour la reconstruction ou la réparation des bâtiments touchés selon leur classement.





Cadre institutionnel

Pendant cette période parasismique, vous devez aussi connaître les rôles et les compétences des organismes impliqués dans la procédure de la gestion des risques sismiques.

Renseigner la population

OASP est l'organisme responsable des questions liées à la planification, l'élaboration, la coordination et la surveillance du travail d'éducation et d'information de la population et des cadres des organismes publics sur la protection contre les séismes et le traitement des urgences causées par les séismes.

Délimitation des zones touchées par le séisme

La soumission d'une demande pertinente par l'Unité Régionale concernée ou par la Région au Ministre des Infrastructures et des Transports est exigée pour la prise d'une décision de la délimitation des zones sur la réhabilitation des dommages aux bâtiments à cause de séisme, après les autopsies réalisées par les sections

RUMEURS



des ingénieurs de Secrétariat général aux recettes publiques de Ministère des Infrastructures et des Transports ou par les fonctionnaires des organismes compétents de l'Administration Décentralisée, de la Région, de l'Unité Régionale et de la Commune.

Déclaration d'une zone en état d'urgence

Le Secrétariat général de la protection civile est chargée de prendre les décisions relatives à la déclaration d'une zone en état d'urgence. La déclaration d'une zone en état d'urgence par le Secrétariat général de la protection civile ne présuppose pas l'activation des réglementations législatives plus spécifiques, relatives au paiement des indemnisations et des prêts aux personnes touchées.

Interruption du fonctionnement des unités scolaires

L'interruption du fonctionnement et le non-fonctionnement des écoles est à la charge de : a. Le Maire, qui est en collaboration avec la Direction Régionale de l'Enseignement Primaire et Secondaire et le Préfet, si c'est nécessaire, il adopte la décision d'interruption des cours à cause des circonstances d'urgence dans les limites administratives de Commune. Le Préfet, qui peut, en coopération avec la Direction Régionale concernée de l'Enseignement Primaire et Secondaire et les autorités locales municipales, adopter la décision d'interruption des cours à cause de circonstances d'urgence dans la compétence territoriale de la Région.



Bibliographie – Sources

- Dandoulaki M. (2007). « Σεισμός - Σωσμός και ως πότε; Απολογισμός των πολιτικών αντισεισμικής προστασίας στην Ελλάδα κατά την περίοδο 1975-2005 », Το αύριο εν κινδύνω, Gutenberg, σελ.159-192
- Ιοακείμиду Α. (2008) : « Σεισμός Αθήνας 1999: Κατανομή των καταστροφών - Ρυθμός Αποκατάστασης », Μεταπτυχιακή Διατριβή Ειδικεύσης Ε.Κ.Π.Α.
- Κουμουλά Α. (2013) : Brochure « Σεισμοί, Ψυχολογικές επιπτώσεις στα παιδιά και αντιμετώπισή τους », Programme « RACCE »
- Mousteraiki K., Dandoulaki M. & Symeonidis G. (2008) : « Το πρόγραμμα στεγαστικής αποκατάστασης σεισμοπλήκτων με παροχή έτοιμων τυποποιημένων κατοικιών. Σεισμοί Γρεβενών - Κοζάνης 1995 », 3e Conférence panhellénique sur le génie parasismique et la sismologie technique, 5-7/11/2008, Article 2076
- OASP (2012) : Brochure : « Προετοιμάσου από Τώρα για το Σεισμό » par Kourou A., Ioakeimidou A., Moko V., Athènes, 8 pages
- OASP (2007) : Livre « Σεισμός - Η Γνώση είναι Προστασία », 2ème édition par A. Kourou, 103 pages (première édition en 1999 par : Kourou A., Papadaki P., Panagiotopoulou D., Panoutsopoulou M.)
- OASP (2000) : Prospectus : « Απολογισμός δράσεων. Ένας χρόνος μετά το σεισμό της 7ης Σεπτεμβρίου 1999 »
- OASP (2001) : Prospectus : « 2 χρόνια μετά το σεισμό. Η ελπίδα γεννιέται ξανά. Σεισμός 7ης Σεπτεμβρίου 1999 »
- OASP (1999) : Brochure intitulée : « Ενημερωτικό δελτίο. Ειδική έκδοση για σεισμόπληκτες περιοχές », par M. Dandoulaki et V. Zoi, Athènes, 16 pages
- OASP (1995) : Brochure: « Ειδική Έκδοση για τις Σεισμόπληκτες περιοχές Μάιος 1995 - Νομαρχία Γρεβενών - Νομαρχία Κοζάνης », par M. Dandoulaki et K. Ioannidi, Athènes, 16 pages
- OASP (1987) : Brochure: « Ενημερωτικό Δελτίο Ο.Α.Σ.Π. Ιανουάριος 1987 - Κάτοικοι της Καλαμάτας: Πρέπει να ξέρετε », Athènes, 20 pages
- ΥΠΕΧΟΔΕ (2000) : Prospectus « Στεγαστική Αποκατάσταση Σεισμόπληκτων Αττικής »
- Document 2450/9-4-2012, Secrétariat général de la protection civile : « Σχεδιασμός και δράσεις Πολιτικής Προστασίας για την αντιμετώπιση κινδύνων από την εκδήλωση σεισμικών φαινομένων »
- Circulaire 4648/6-7-2009, Secrétariat général de la protection civile : « Σχεδιασμός και δράσεις Πολιτικής Προστασίας για την αντιμετώπιση κινδύνων από την εκδήλωση σεισμικών φαινομένων »
- Loi 1349/1983, Fondation d'O.A.S.P.
- Loi 2344/1995, FEK 212 / vol. Α' / 11-10-1995 « Οργάνωση Πολιτικής Προστασίας και άλλες διατάξεις »
- Loi 3013/2002, FEK 102 / vol.Α' / 1-5-2002 « Περί αναβάθμισης της Πολιτικής Προστασίας »
- Décision ministérielle 1299/2003, FEK 423 / vol. Β' / 10-4-2003 – « Περί έγκρισης του Γενικού Σχεδίου Πολιτικής Προστασίας ΞΕΝΟΚΡΑΤΗΣ »
- Loi 3852/2010, FEK 87/ vol. Α'/2010 « Νέα Αρχιτεκτονική της Αυτοδιοίκησης »

Les consignes en dessins : V. Paulidis

Dessins par des enfants d'un Concours de l'Institut Pédagogique et de l'OASP, sur le sujet « Catastrophes Naturelles » : Couverture : M. Manoli, M. Bouzoukou p. 3, E. Anagnostiadi p. 6, V. Marantou p. 7., St. Zellos p. 8 à gauche, V. Venetidis p.8 à droite, A. Michalopoulou en haut de la p.9, Magouloupoulou au milieu de la p.9, E. Vafiadou en bas de la p.9.

Textes - Révision de matériel imprimé : Dr. A. Kourou, A. Ioakeimidou

Textes de la 4ème unité : Dr A. Koumoula

Traduction : Kanellopoulou Kyriaki Varvara

Conception – mise en page de matériel imprimé : *ms design*



Le dessin de couverture



**Organisme de Planification et de Protection
contre les Séismes (OASP)
3 Xanthou 32, N. Psychiko 154 51
Tél.: +30 210 67 28 000, Fax: +30 210 67 79 561
Courriel: info@oasp.gr – www.oasp.gr**

ISBN: 978-618-80586-2-0